

	<h1>Harmonisation lieu de vie</h1>	
N. 024	Notice de travail	10/05/22

Pour réaliser une harmonisation geobiologique dans un lieu de vie, il est nécessaire de fournir quelques informations ?

Je transmets 3 documents visibles par lien.

J'avertis ici, qu'une harmonisation geobiologique correctement effectuée est l'apport pour votre sante le plus important que vous pouvez faire.

Car, outre la suppression des nuisances sur votre lieu de vie, je vais vous demander éventuellement de changer votre vision de l'autre.

Je vais vous demander d'appliquer pour votre bien aussi, quelques recommandations alimentaires et comportementales.

En fait vous devez apporter 49% du travail soit : « aimer son prochain comme soi-même », boire 1.5 litre d'eau par 24 heures et votre serviteur apportera 51%.

Vous êtes maintenant en possession des données pour faire ou ne pas faire. Si vous décidez de faire avec votre engagement motivé, je peux vous assurer un très bon résultat. « La simplicité donne la sérénité, celle-ci la santé » BT

Si le devis est accepté et réglé je commence le travail dans les 8 jours.

Je réalise à partir de mon bureau, ou je me rends surplace si c'est prévu, la suppression de toutes les nuisances, sauf l'électromagnétisme et la radioactivité émanant des appareils, qui seront pris en charge par le tén'or.

Je commence les soins de dégagements sur les personnes prévues au devis.

Simultanément le colis contenant le tén'or3, 1 plateau thérapeutique Keargwen. les stop-ondes et 5 documents de recommandations à savoir : 1 le Pentacle De la Création, 2. alimentation, 3 l'eau dans l'organisme, 4 lettres aux frères et sœurs, 5 recommandations après harmonisation.

Je réitère que la part de travail du client est nécessaire pour obtenir un bon résultat,

Ensuite je souhaite recevoir des informations objectives sur les ressentis des personnes vivant dans ce lieu de vie, tous les 3 ou 4 jours le cas échéant, j'interviens à nouveau s'il le faut, jusqu'à satisfaction du client.

Bernard TENAND